



Date d'approbation : 20/03/2017  
- Date d'applicabilité : 20/03/2017  
Date de fin de validité : 31/12/2019

R	DI	CDI-NTS-SCET-ENV	17	00153
---	----	------------------	----	-------

Indice : 3

**Dossier d'information accompagnant la demande de dérogation relative à la descente de nids de faucons crécerelles situés sur les lignes du couloir électrique BEAULIEU – FARRADIÈRE - SAINTES**

33 Pages

0 annexes

Documents annulés :

Documents de référence :

Référence fonctionnelle :

Résumé : Dossier d'information accompagnant la demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées. Cette demande est réalisée dans le cadre des travaux de réhabilitation des lignes du couloir électrique BEAULIEU – FARRADIÈRE – SAINTES.

Accessibilité :

Restreint

Filières :

Métier	DI
Domaine professionnel	ENV
Processus local	-

Domaine GED :

Public

Rédacteur(s)		Vérificateur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Date/Visa
DEL RIZZO Claire	CD	GENEVIEVE Laure DEKNUYDT Pierre GODEAU François	LG	MONNIER David	DM

Lieu de conservation (ou...) : [Lieu de conservation]

DIFFUSION	
Pour action	Pour information
Centre Développement Ingénierie de Nantes – SCET : Claire DEL RIZZO, Laure GENEVIEVE	DREAL NOUVELLE AQUITAINE  Centre Développement Ingénierie de Nantes – SLA : Pierre DEKNUYDT ; François GODEAU

## HISTORIQUE

Indice	Date	Projet ou Pour approbation	Rédacteur(s)	Modifications
0.1	23/02/17	Projet	C. DEL RIZZO	Création
0.2	27/02/17	Projet	C. DEL RIZZO	
1	01/03/17	Pour approbation	C. DEL RIZZO	
2	20/03/17	Pour approbation	C. DEL RIZZO	Intégration des remarques de la DREAL NOUVELLE AQUITAINE et du pole juridique
3	10/09/17	Pour approbation	C. DEL RIZZO	Mise à jour du document suite à remarques

## SOMMAIRE

PARTIE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR .....	4
1. Présentation du demandeur et de ses activités.....	4
2. Les intervenants au projet.....	5
2.1 La maîtrise d'ouvrage .....	5
2.2 Les intervenants .....	5
PARTIE 2 - DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET.....	6
2.1. Localisation du projet.....	6
2.1.1. L'axe BEAULIEU FARRADIERE.....	7
2.1.2. L'axe FARRADIERE SAINTES .....	7
2.2. Calendrier des phases travaux .....	11
2.3. Justification du projet au regard des dispositions de l'article L 411-2 du Code de l'environnement et justification de l'absence d'alternative satisfaisante. ....	16
2.3.1. Services rendus par ces lignes électriques.....	16
2.3.2. Les contraintes du réseau .....	16
PARTIE 3 - ETAT INITIAL DES HABITATS NATURELS DE LA FLORE ET DE LA FAUNE	18
3.1. Politique de RTE .....	18
3.2. Aspect méthodologique .....	18
3.2.1. Analyse bibliographique préliminaire .....	18
3.2.2. Aire d'étude pour les investigations de terrain.....	19
3.2.3. Les résultats des expertises.....	20
PARTIE 4 - ANALYSE DES EFFETS DU PROJET .....	27
4.1. Effets temporaires en phase travaux.....	27
4.2. Effets permanents en phase d'exploitation.....	28
PARTIE 5 – LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS.....	29
5.1. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts .....	29
5.1.1. Adaptation des périodes de travaux .....	29
Mise en œuvre des.....	29
5.1.2. voies d'accès et des aménagements temporaires.....	29
5.1.3. Un accompagnement écologique en amont et en phase chantier .....	29
5.2. Les mesures compensatoires .....	30
5.3. Conclusion.....	30
Annexe 1 – Exemple de « fiche pylone ».....	31
Annexe 2 - Inventaire des nids .....	33

## **PARTIE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR**

### **1. Présentation du demandeur et de ses activités**

RTE, gestionnaire unique du réseau de transport de l'électricité, a été créé en juillet 2000 consécutivement à l'ouverture du marché français de l'électricité, consacrée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

RTE a été transformé en société anonyme le 1er septembre 2005 en application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électrique et gazière et du décret du 30 août 2005 approuvant les statuts de RTE-EDF Transport SA.

En application de l'article 1er de cette dernière loi, l'État et RTE ont signé le 5 mai 2017 un Contrat de Service Public (CSP) apportant des garanties sur le maintien d'un haut niveau de service public de l'électricité en France. En tant que gestionnaire du réseau public de transport de l'électricité, RTE exerce des missions de service public qui consistent à :

- exploiter et entretenir le réseau à haute et très haute tension ;
- assurer l'intégration des ouvrages de transport d'électricité dans l'environnement ;
- assurer à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau, ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau ;
- développer le réseau pour permettre le raccordement des producteurs, des réseaux de distribution et des consommateurs, ainsi que l'interconnexion avec les réseaux électriques des pays voisins ;
- garantir l'accès au réseau à chaque utilisateur de manière non discriminatoire.

Pour financer ses missions, RTE dispose de recettes propres provenant de redevances d'accès au réseau de transport payées par les utilisateurs du réseau sur la base de tarifs publiés par les pouvoirs publics.

RTE est donc une entreprise de service public régulée dont la mission est d'exploiter, de maintenir et de développer le réseau électrique d'environ 105 000 km de lignes à haute et très haute tension et 2 710 postes électriques. L'entreprise assure en temps réel, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, en s'appuyant sur les capacités et les besoins des producteurs d'électricité, des négociants, des distributeurs et des consommateurs ...

**A ce titre, RTE exerce une mission d'intérêt public majeur.**

## 2. Les intervenants au projet

### 2.1 La maîtrise d'ouvrage

RTE assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

### 2.2 Les intervenants

Pour réaliser le pré diagnostic RTE a mandaté un cabinet d'expert indépendant :

**SCE**

Bureau d'étude

*4 rue René Viviani, 44200 NANTES*

Pour réaliser les expertises complètes RTE a mandaté une association de protection de la nature :

**Ligue de Protection des Oiseaux**

*8 rue Pujos, 17 300 ROCHEFORT*

Pour réaliser un diagnostic avifaune préalablement avant travaux en mars 2017, RTE a mandaté un bureau d'études expert en environnement :

**BIOTOPE**

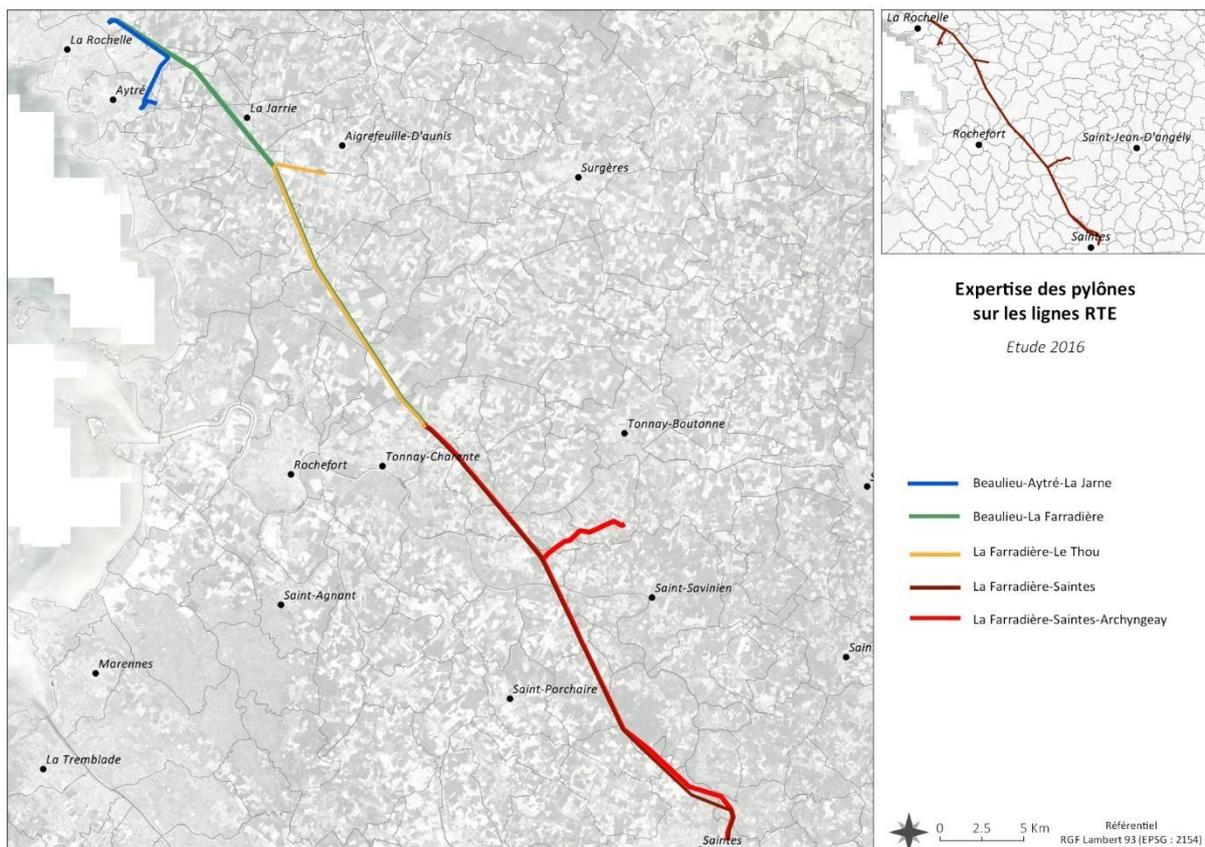
Bureau d'étude

*22 Rue Paul Ramadier, 44201 Nantes*

## PARTIE 2 - DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

### 2.1. Localisation du projet

En 2017, RTE engage des travaux de réhabilitation sur un couloir électrique situé entre les postes de Beaulieu (La-Rochelle) et de Saintes. Cet axe est intégralement situé en région Nouvelle Aquitaine. Plus de 100 km de lignes doivent faire l'objet de travaux afin de sécuriser durablement l'approvisionnement électrique de la Charente-Maritime.



**Figure 1 : localisation du projet**

La réhabilitation du couloir électrique se décompose en deux projets :

- Le projet de réhabilitation des lignes allant de BEAULIEU à FARRADIÈRE
- Le projet de réhabilitation des lignes allant de FARRADIÈRE à SAINTES

### 2.1.1. L'axe BEAULIEU FARRADIERE

L'axe électrique BEAULIEU – FARRADIERE comprend les lignes aériennes suivantes:

- 225 kV BEAULIEU – FARRADIERE
- 90 kV AYTRE – LE THOU
- 90 kV BEAULIEU – Z JARNE
- 90 kV FARRADIERE – LE THOU

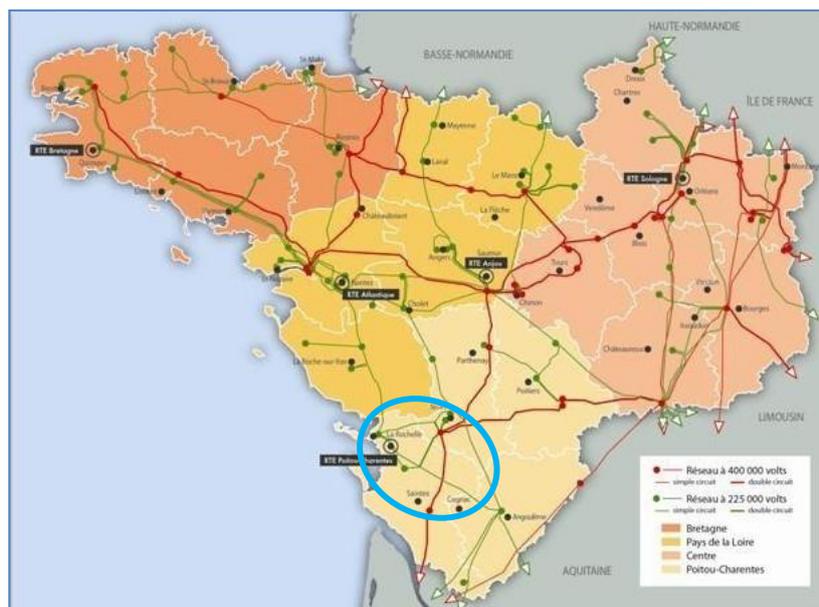
Ces lignes sont situées dans le département de la Charente Maritime en région Nouvelle Aquitaine. Douze communes sont traversées : Puilboreau, Périgny, Dompierre-sur-mer, Saint-Rogatien, Clavette, La-Jarrie, Croix-Chapeau, Thaire, Ballon, Cire-d-Aunis, Muron et Tonnay-Charente.

### 2.1.2. L'axe FARRADIERE SAINTES

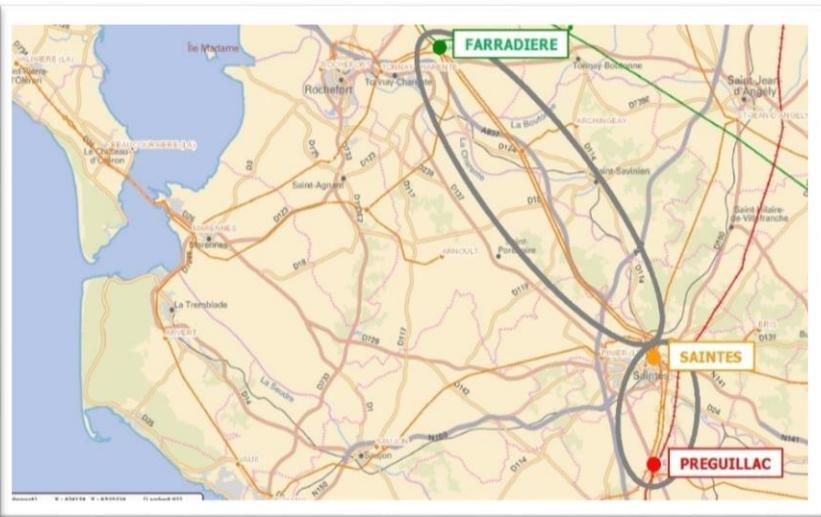
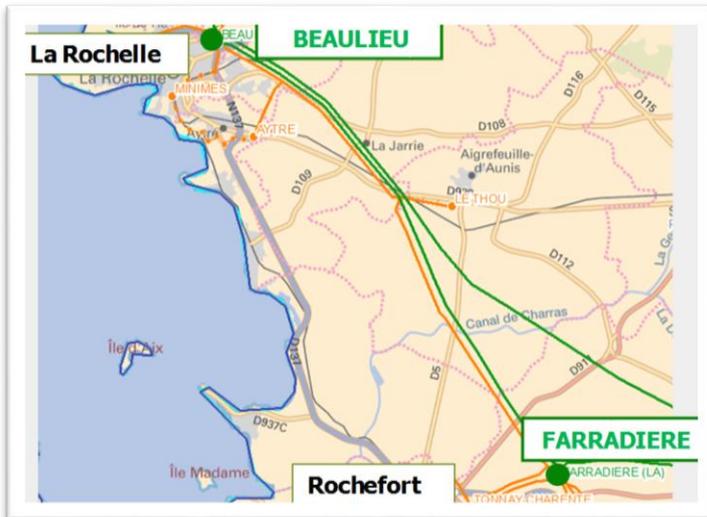
L'axe électrique FARRADIERE – SAINTES, qui s'étend sur un linéaire de plus de 30 km, est composé de deux ouvrages en parallèle exploités à une tension de 90 kV :

- 90 KV ARCHINGEAY – FARRADIERE – SAINTES Z CHARRON (tension de construction 150KV)
- 90 KV FARRADIERE – SAINTES 2 (tension de construction 225KV)

L'axe est situé dans le département de la Charente Maritime en région Nouvelle Aquitaine. Treize communes sont traversées : Tonnay-Charente, Cabariot, Lussant, Saint Coutant Le Grand, Champdolent, Bords, Geay, Plassay, Le Mung, Port d'Envaux, Ecurat, Fontcouverte, Saintes. Les cartes ci-dessous permettent de localiser géographiquement les ouvrages et les deux axes.



**Figure 2 : Localisation générale du secteur**

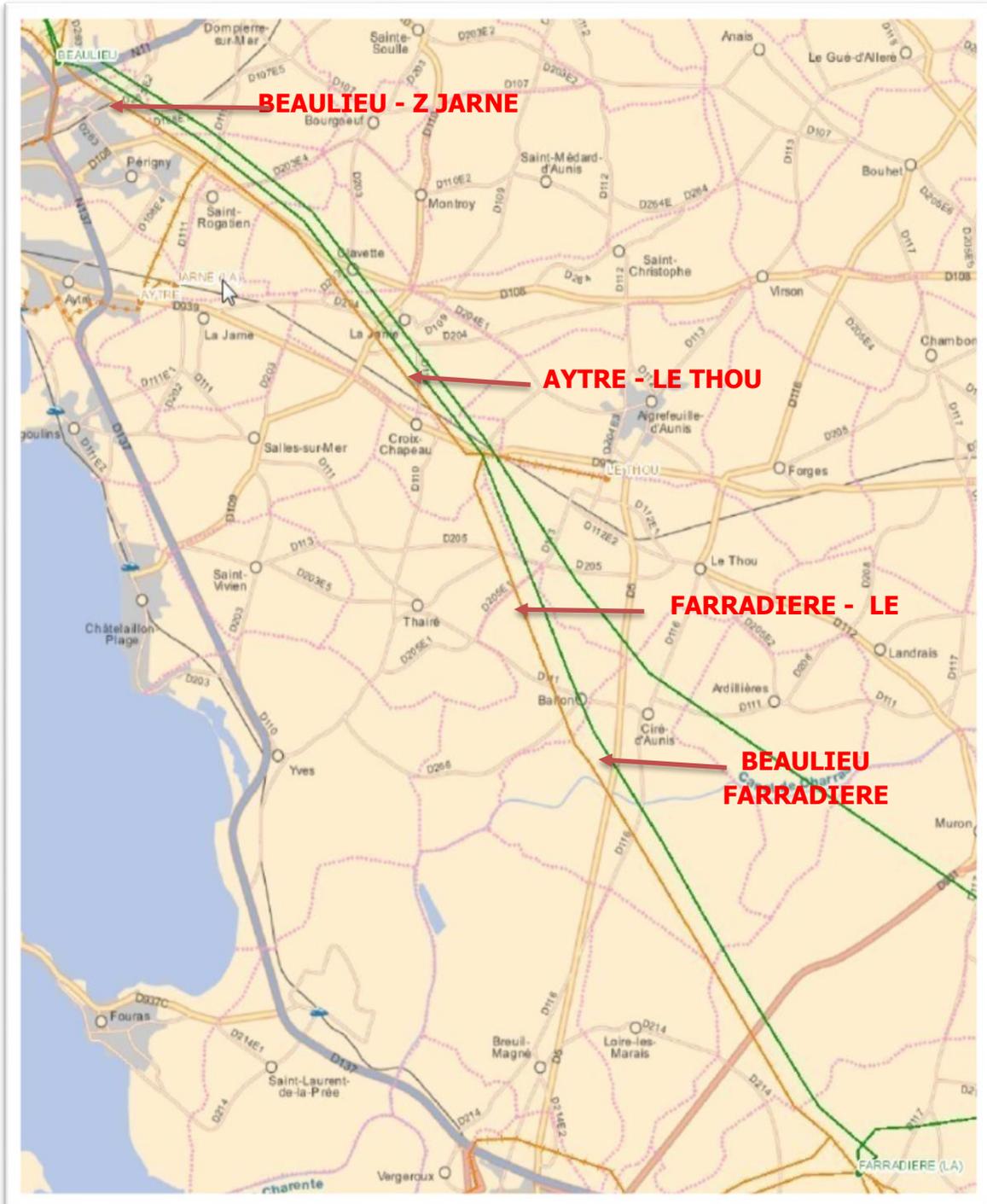


**Figure 3 : Localisation de l'axe BEAULIEU FARRADIÈRE SAINTE**

**Figure 4 : localisation de l'axe FARRADIÈRE**



**Figure 5** : Localisation des 4 lignes aériennes de l'axe FARRADIERE SAINTES



**Figure 6 : Localisation des 3 lignes aériennes de l'axe BEAULIEU FARRADIÈRE**

## 2.2. Calendrier des phases travaux

Les lignes étant stratégiques pour l'alimentation électrique de la région, **elles ne peuvent être mises hors tension pendant une longue période et simultanément.**

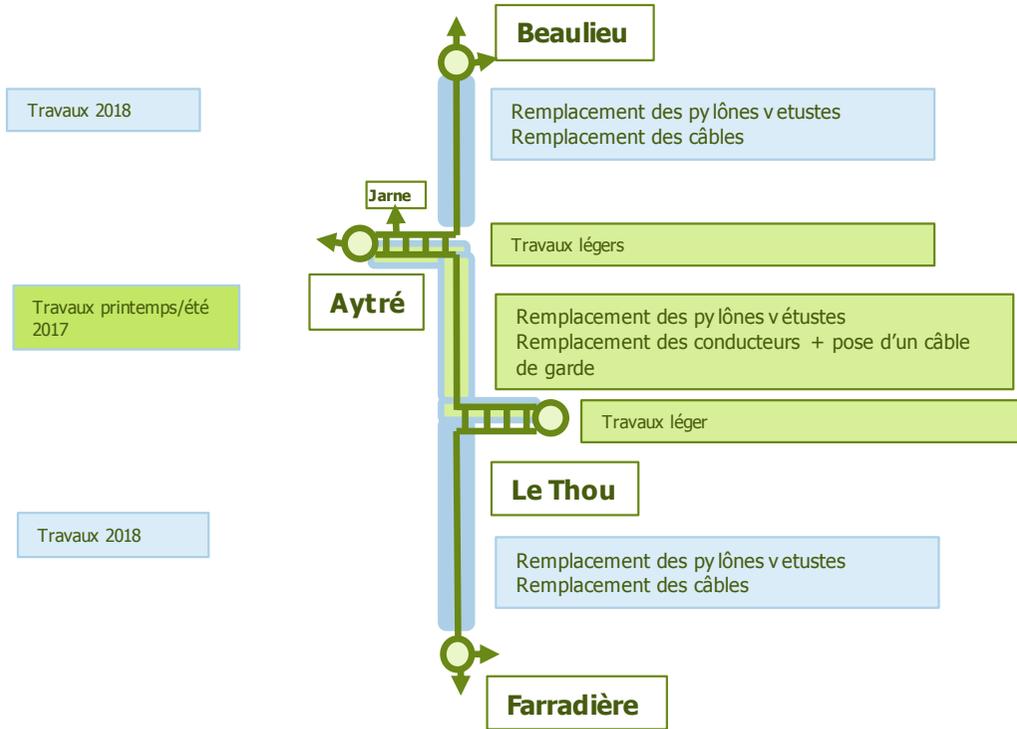
Compte tenu des difficultés à mettre hors tension ces ouvrages et du volume de travaux nécessaires, RTE doit programmer ses interventions sur deux années : 2017 et 2018.

### **Axe BEAULIEU FARRADIÈRE**

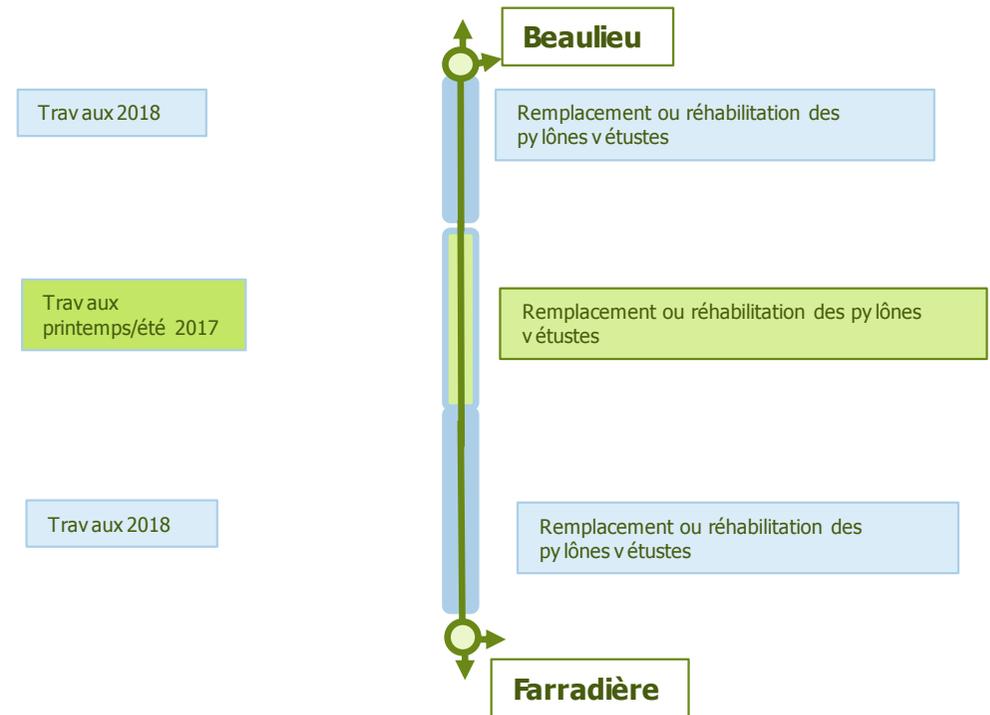
La répartition géographique et temporelle des travaux est présentée sur la carte ci-après.



## Ligne 90 kV



## Ligne 225 kV



**Figure 7 ; phasage des travaux sur l'axe BEAULIEU FARRADIÈRE**

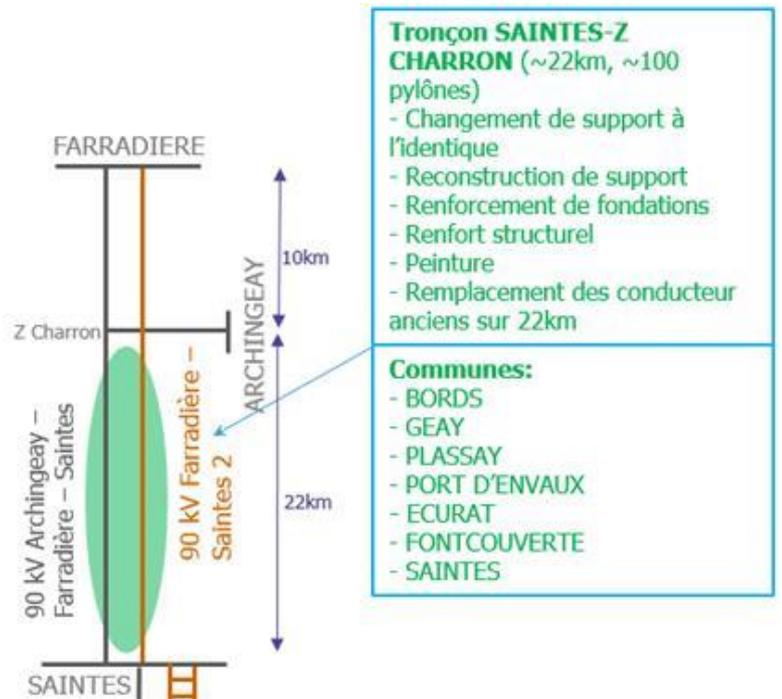
Le tableau présenté ci-après présente le détail des travaux envisagés.



Année travaux	Ouvrages concernés	Communes concernées	Consistance travaux	Période travaux	Phase travaux
2017	Beaulieu – Farradière 225 kV (pylônes 11 à 28)  Aytré – Le Thou 90 Kv	Périgny Saint-Rogatien Clavette La-Jarrie Croix-Chapeau	Remplacement complet de 28 pylônes  Réhabilitation de 11 pylônes (avec mise en peinture)  ⇒ <b>39 pylônes au total</b>	Juin à septembre 2017	Création des accès Travaux de peinture des futs de pylônes Assemblage des pylônes Travaux sur fondations
				Octobre à novembre 2017	Travaux sous consignation Levage/dépose des pylônes Travaux de peinture dans les têtes
				Décembre 2017	Travaux de finition Dépose des accès Evacuation des anciens pylônes
2018	Beaulieu – Farradière 225 kV (pylônes 1 à 27)  Beaulieu – Z Jarne 90 kV	Puilboreau Périgny Dompierre-sur-mer	Remplacement complet de 11 pylônes Réhabilitation de 4 pylônes (avec mise en peinture) ⇒ <b>15 pylônes au total</b>	Mars à novembre 2018 (dates à préciser)	
2018	Beaulieu – Farradière 225 kV (pylones 28 à 63)  Farradière – Le Thou 90 kV	Thaire Ballon Ciré-d-Aunis Muron Tonnay-Charentes	Remplacement complet de 46 pylônes  Réhabilitation de 22 pylônes (avec mise en peinture)  ⇒ <b>68 pylônes au total</b>	Mai à aout 2018	Création des accès Travaux de peinture des futs de pylônes Assemblage des pylônes Travaux sur fondations
				Septembre octobre 2018	Travaux sous consignation Levage/dépose des pylônes Travaux de peinture dans les têtes
				Novembre 2018	Travaux de finition Dépose des accès Evacuation des anciens pylônes

## Axe FARRADIÈRE SAINTE

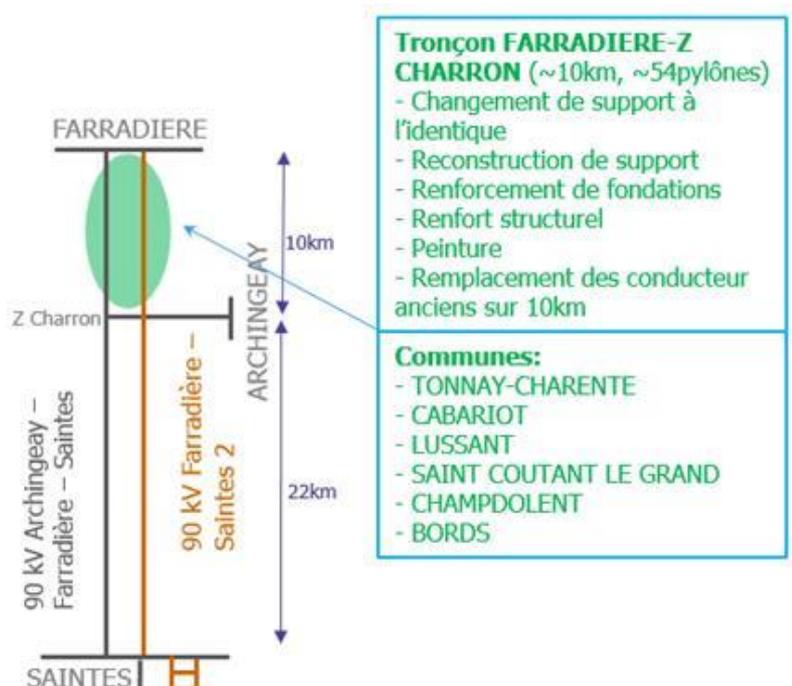
En 2017 les travaux suivants seront effectués :



Les travaux préparatoires sont envisagés à partir de mai (création des accès, assemblage des pylônes au sol...). Les consignations des lignes permettant le remplacement des pylônes sont prévues de début juillet (S27) à fin septembre (S39) puis au mois de novembre (S44 à S47).

En 2018 les travaux suivants sont prévus :

Les périodes d'intervention ne sont pas encore connues à ce jour, nous intégrons les recommandations des expertises environnementales pour caler les périodes de mise hors tension aux mois d'août/septembre afin de limiter les impacts sur l'environnement





Année travaux	Ouvrages concernés	Communes concernées	Consistance travaux	Période travaux	Phase travaux
2017	Farradière - Saintes 2 (pylônes 27 à 77)  Saintes – Z Charron 90 KV	Bords Geay Plassay Port d'Envaux Ecurat Fontcouverte Saintes	Remplacement complet de 81 pylônes  Réhabilitation de 13 pylônes (avec mise en peinture)  ⇒ <b>94 pylônes au total</b>	Mai à Juillet 2017	Création des accès Assemblage des pylônes Travaux sur fondations
				Juillet à septembre 2017, puis novembre 2017	<b>Travaux sous consignation :</b> Remplacement des pylônes Remplacement des conducteurs Travaux de peinture
				Décembre 2017	Travaux de finition Dépose des accès Evacuation des anciens pylônes
2018	Farradière - Saintes 2 (pylônes 1 à 27)  Farradière – Z Charron 90 KV	Tonnay-Charentes Cabariot Lussant St Coutant le Grand Champdolent Bords	Remplacement complet de 41 pylônes  Réhabilitation de 6 pylônes (avec mise en peinture)  ⇒ <b>47 pylônes au total</b>	Juin à aout 2018	Création des accès Assemblage des pylônes Travaux sur fondations
				Aout à Septembre 2018	<b>Travaux sous consignation :</b> Remplacement des pylônes Remplacement des conducteurs Travaux de peinture
				Octobre à décembre 2018	Travaux de finition Dépose des accès Evacuation des anciens pylônes

## 2.3. Justification du projet au regard des dispositions de l'article L 411-2 du Code de l'environnement et justification de l'absence d'alternative satisfaisante.

### 2.3.1. Services rendus par ces lignes électriques

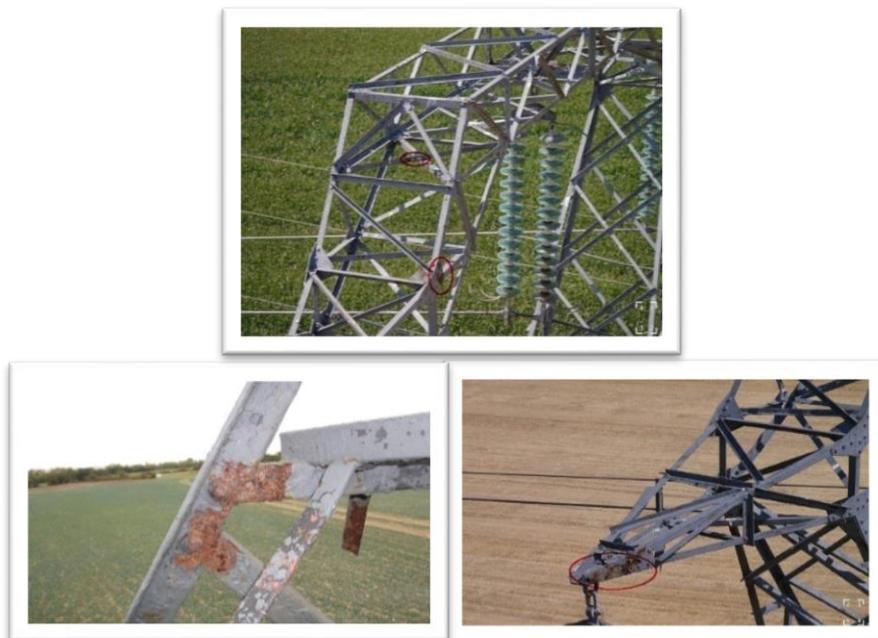
Ce réseau électrique haute tension composé de ces ouvrages BEAULIEU – FARRADIÈRE et FARRADIÈRE - SAINTES alimente les agglomérations de la Rochelle, Rochefort/Tonnay-Charente, Saintes et leurs alentours via les postes de distributions ENEDIS, ainsi qu'une sous station SNCF.

**Ces lignes sont donc stratégiques pour l'alimentation électrique du département de la Charente Maritime**

### 2.3.2. Les contraintes du réseau

L'ensemble des ouvrages de l'axe BEAULIEU - FARRADIÈRE - SAINTES a été construit entre 1949 et 1963. Du fait de leur ancienneté et de l'influence corrosive liée à la proximité du littoral et de l'environnement salin, une majorité des pylônes et câbles électriques sont aujourd'hui vétustes, ils ont atteint leur limite d'âge et doivent donc être remplacés.

Les photographies ci-dessous présentent les états de corrosion avancée.



**Figure 8 ; Etat de corrosion des ouvrages**

De plus, le département de la Charente maritime connaît des évolutions démographiques positives, la proximité du littoral rend le département attractif. Les évolutions des consommations sont donc croissantes et entraînent l'apparition de contraintes d'alimentation électrique dans le secteur de Rochefort et de Saintes depuis l'hiver 2012. Le retour à l'exploitation de la tension de construction 225 000 volts d'une des 2 lignes est nécessaire pour assurer la **sécurité d'approvisionnement électrique**.

Les travaux de réhabilitation sont donc nécessaires pour **maintenir les conditions opérationnelles** de transport d'électricité sur les deux axes

**RTE en sa qualité de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité a proposé de réhabiliter cet axe électrique en cohérence avec le contrat de service public. Les lignes seront réhabilitées à l'identique sans construction de poste ou de modification visuelle.**

**La réhabilitation de ces lignes constitue la meilleure solution technico-économique pour la collectivité, et évite de créer de nouvelles infrastructures pouvant avoir un impact sur l'environnement.**

**S'agissant d'ouvrages existants, il n'existe pas de solutions alternatives possibles à leur réhabilitation telle que présentée ci-dessus.**

**Ces travaux de maintenance sur le réseau existant permettront d'assurer la sûreté de l'alimentation électrique du département de la Charente Maritime : ils sont d'intérêt public majeur.**

## PARTIE 3 - ETAT INITIAL DES HABITATS NATURELS DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

### 3.1. Politique de RTE

Les travaux de réhabilitation (reprise de fondations, remplacement d'éléments métalliques de structure, changements de câbles,...) des ouvrages de transport d'électricité sont susceptibles d'affecter certains sites naturels protégés au titre de la faune, de la flore ou des habitats (Natura 2000, espèces protégées, espaces naturels sensibles etc.). RTE se doit de prendre en compte, dans l'élaboration de ses projets d'intervention, des exigences de la réglementation environnementale.

RTE s'est fixé pour objectif de maintenir la certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités. Aussi, pour répondre à cet enjeu de développement durable, RTE a pris des engagements en faveur :

- du respect des milieux naturels et des paysages,
- de la concertation et de l'écoute,
- de la recherche,
- de l'amélioration continue.

RTE a donc entrepris, notamment dans le processus de contractualisation et l'exécution des marchés de fournitures, de travaux ou de prestations de services, d'identifier les points sensibles au regard du respect de l'environnement en amont de ses projets.

En ce sens, RTE a mandaté le bureau d'étude SCE en 2014 afin de réaliser des prés-expertises écologiques.

Ce pré diagnostic ayant mis en évidence un enjeu avifaune, des expertises écologiques fines ont été confiées à des experts ornithologues : la Ligue de Protection des Oiseaux. La LPO a donc réalisé des études faunes / flores / habitats en 2015 et 2016.

La sensibilité majeure identifiée est la présence de « faucon crécerelle », nichant sur les pylônes de RTE.

Aussi, un inventaire avifaune complémentaire avant travaux a été conduit fin mars 2017 par le Bureau d'études BIOTOPE afin d'avoir la vision la plus précise possible sur les lignes devant faire l'objet de travaux en 2017.

### 3.2. Aspect méthodologique

#### 3.2.1. Analyse bibliographique préliminaire

Une première analyse du **contexte environnemental général** permet d'identifier si les travaux de réhabilitation ont lieu au sein de zonages environnementaux.

Une recherche bibliographique des sensibilités écologiques est réalisée en recensant les zonages d'inventaires règlementaires, contractuels (ou autres) potentiellement traversés en phase travaux que sont :

- Les ZNIEFF,
- Les sites Natura 2000 (ZICO, ZPS, ZSC, SIC),
- Les Espaces Naturels Sensibles,
- Les Parcs Naturels Régionaux,
- Les Réserves naturelles nationales et régionales...

Les données de chaque zone naturelle identifiée à proximité des projets ont été étudiées afin de déceler les enjeux potentiels sur chaque pylône ou plate-forme de travaux.

Les données historiques de la base de données collaborative, coordonnée par la LPO ([www.faune-charente-maritime.org](http://www.faune-charente-maritime.org)), sont intégrées dans l'analyse. Cela apporte un complément pour définir le contexte écologique des zones prospectées et les potentiels d'accueil de ces secteurs.



**Figure n° 9 : Contexte paysager des lignes.**

### 3.2.2. Aire d'étude pour les investigations de terrain

A partir de l'analyse contextuelle bibliographique, des expertises de terrain sont réalisées. Cela concerne principalement les zones situées dans ou à proximité d'un site Natura 2000 et pour lesquels des travaux sont prévus (faisant intervenir du matériel tel que les grues). Lorsque l'analyse de contexte met en évidence des enjeux environnementaux sur d'autres secteurs, des inventaires sont réalisés.

Les expertises écologiques fines pour les deux projets ont porté sur les pylônes situés au sein de zones Natura 2000, où des sensibilités potentielles ont été identifiées.

Les expertises fines sont réalisées à deux niveaux et correspondent :

- aux zones directement concernées par les travaux (rayon de 150 mètres autour du pylône) ;
- aux chemins d'accès afin d'identifier les zones sensibles à éviter pour accéder au chantier, ou pour réaliser des manœuvres ou stationnements de matériels.

Les expertises sont réalisées à la fois sur les groupes faunistiques et floristiques ainsi que sur les habitats.

Les inventaires terrain aboutissent à l'identification d'enjeux faunes, flores, habitats et à la définition de mesures et de protocoles travaux respectant les sensibilités du secteur et limitant les impacts des travaux.

A l'issue du travail bibliographique et des inventaires, des fiches pylônes sont réalisées. Pour chaque pylône une fiche est créée (voir le modèle en annexe 1). Ces fiches apportent des éléments cartographiques, elles synthétisent les enjeux environnementaux, les préconisations et recommandations. Elles sont intégrées aux cahiers des charges des entreprises et utilisées en phase chantier.

Par ailleurs, la sensibilité « avifaune » étant importante sur ce territoire, un **inventaire ornithologique a été réalisé fin mars 2017 pour toutes les lignes faisant l'objet de travaux en 2017.**

### 3.2.3. Les résultats des expertises

#### ▪ Ciblage des secteurs à expertiser

Suite au premier travail bibliographique la liste des pylônes devant faire l'objet d'une expertise faune / flore /habitat a été définie par les experts pour les lignes suivantes :

- Ligne 90 kV FARRADIÈRE LE THOU : du pylône 27 à 1 excepté les pylônes 7 et 8 où aucun travaux n'est prévu.
- Ligne 225 kV BEAULIEU FARRADIÈRE : du pylône 40 à 63 excepté les pylônes 52 et 53 où aucun travaux n'est prévu.
- pour la ligne FARRADIÈRE SAINTES : 7, 9, 42, 43, 44, 45, 57, 58, 59, 60, 61, 62.
- pour la ligne ARCHINGEAY - FARRADIÈRE SAINTES : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 31, 32, 33, 34, 68, 69, 70 (carte 5).

#### ▪ Conclusions générales des expertises

Les rapports d'expertises présentent les principales conclusions suivantes :

- Les pylônes des lignes se situent pour partie en contexte prairial humide, avec la présence des marais de Rochefort. Les grands habitats communautaires sont répertoriés ; Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410), Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes riveraines des grands fleuves (91F0), Rivières, canaux et fossés eutrophes (3150) et Marais calcaires (7210\*).
- Des espèces avifaunes nicheuses de plaines sont observées tels le Busard Cendré, le busard Saint Martin, l'Œdicnème Criard....

Le Faucon Crécerelle et la Cigogne Blanche, espèces protégées, nichent fréquemment en haut des pylônes (38 nids observés en 2015-2016 sur les supports RTE, 7 nids sont occupés par de la Cigogne Blanche). En 2015 et 2016, la LPO a relevé des nids créés par des Corneilles Noires et potentiellement occupés par des Faucons Crécerelles. **Cette espèce est aujourd'hui classée « espèce protégée ».**

#### ▪ Inventaires avifaunes

Les inventaires de 2016 mettent en évidence les résultats suivants : 38 nids sont observés au sein des futs de pylône :

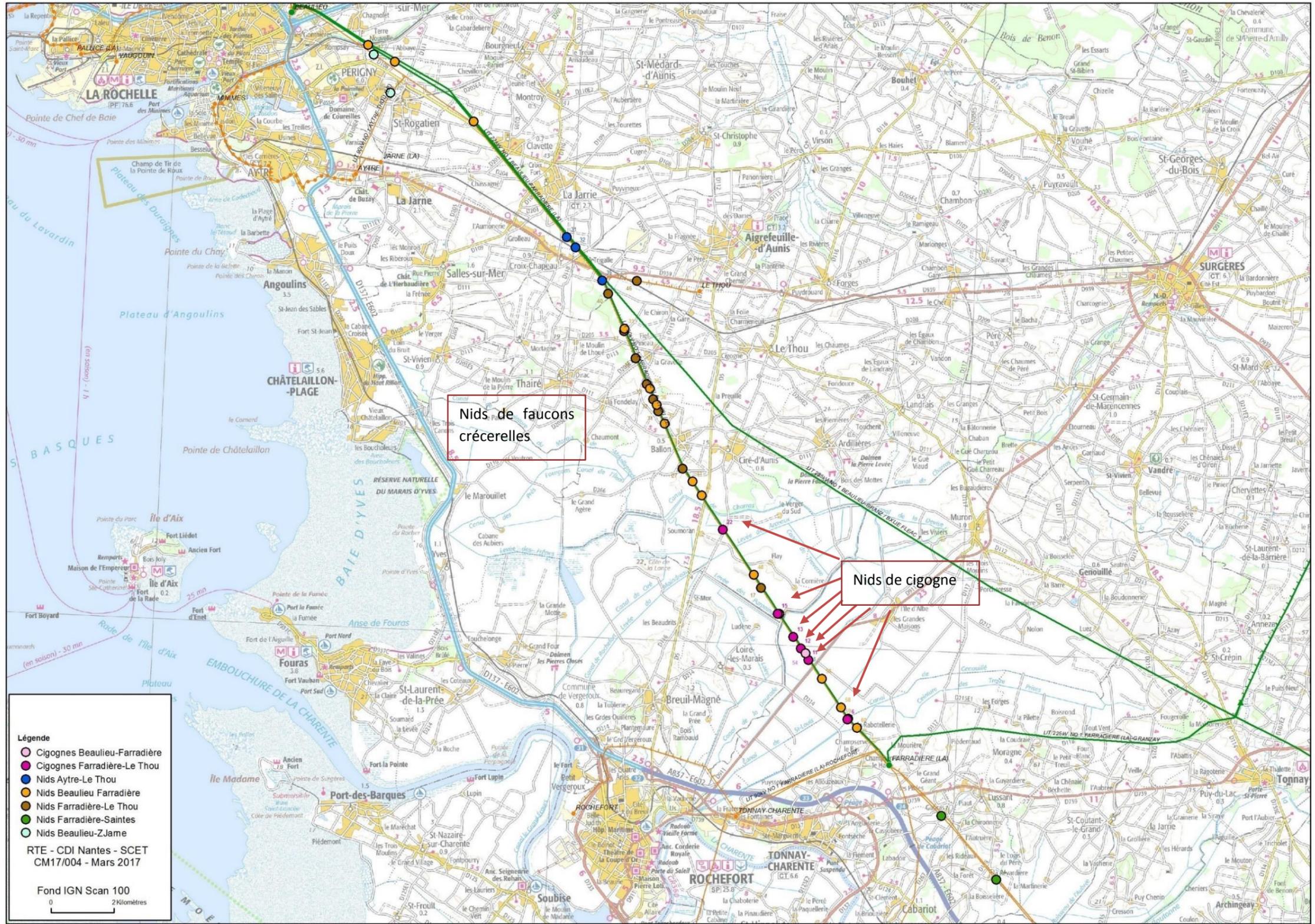
- 7 nids sont des nids de Cigogne Blanche déjà sécurisés (entreposés sur des corbeilles à des endroits ne présentant aucun risque d'amorçage).
- 4 nids ont été occupés avec certitude par du Faucon Crécerelle,
- 3 nids semblent avoir été occupés par de la Corneille noire.
- Pour 24 nids, il n'y a pas de certitudes : ils sont potentiellement occupés par des Corneilles Noires ou des Faucons Crécerelles.

Suite à ces résultats de 2016 ; un complément d'inventaire a été réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE afin d'avoir un état des lieux actualisé des nids de faucons crécerelle préalablement aux travaux 2017.

En 2017, les travaux sont susceptibles d'impacter 18 nids potentiellement occupés par du Faucon Crécerelle.

**La mise en œuvre de ces travaux est soumise à l'obtention d'une réponse favorable à la demande de dérogation objet du présent dossier.**

La localisation des nids issue de l'inventaire réalisé par le bureau d'étude en environnement BIOTOPE est présentée par la carte et le tableau ci-après.



**Figure 10: localisation des nids sur les deux axes : Résultat de l'inventaire suite à l'actualisation effectuée fin mars 2017**

**Légende**

- Cigognes Beauieu-Farradière
- Cigognes Farradière-Le Thou
- Nids Aytre-Le Thou
- Nids Beauieu Farradière
- Nids Farradière-Le Thou
- Nids Farradière-Saintes
- Nids Beauieu-Zjame

RTE - CDI Nantes - SCET  
CM17/004 - Mars 2017

Fond IGN Scan 100  
0 2 Kilomètres

Ligne	Pylône	Nid			Travaux 2017		Travaux 2018		enjeux croisant la nature/ période des travaux et l'occupation du sol	
		Nid	Remarque	Espèce observée secteur	période	travaux RTE 2017	période des travaux	travaux RTE 2018	occupation du sol d'après analyse photo aérienne (source dec 2016)	occupation du sol d'après la fiche pylône
Aytré - Le Thou	25	1			Juin à décembre				culture pas en zone N 2000	
Aytré - Le Thou	32	1	-	-	juillet à septembre	remplacement complet de pylône	-	-	culture pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	7	1	-	-	-	-	mars à novembre 2018	remplacement du pylône	prairie pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	9	1	-	-	-	-	mars à novembre 2018	remplacement du pylône	prairie pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	18	1			Juin à décembre	réhabilitation du pylône + mise en peinture			prairie pas en zone N 2000	
Beaulieu - Farradière	31	1	-	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	prairie pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	35	1	-	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	culture pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	36	1	pas de nid mais quelques branches	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	prairie pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	37	1	-	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	prairie pas en zone N 2000	-
Beaulieu - Farradière	41	1	-	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	-	prairie diversifiée
Beaulieu - Farradière	42	1	-	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	-	parcelle cultivée sous le pylône, abord prairiaux
Beaulieu - Farradière	48	1	pas de nid mais quelques branches	-	-	-	mai à aout 2018	remplacement du pylône	-	culture de blé
Beaulieu - Farradière	51	1	-	Corneille à proximité	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	-	prairie et roselière
Beaulieu - Farradière	54	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	mai à aout 2018	remplacement du pylône	-	parcelle cultivée
Beaulieu - Farradière	56	1	pas de nid mais quelques branches		-	-	mai à aout 2018	remplacement du pylône	-	culture intensive
Beaulieu - Farradière	58	1	-	Corneille à proximité	-	-	mai à aout 2018	remplacement du pylône	-	parcelle cultivée
Beaulieu - Farradière	59	1	nid petit	-	-	-	novembre	réhabilitation du pylône + peinture	-	parcelle cultivée
Beaulieu - Farradière	60	1	-	-	-	-	novembre	remplacement du pylône	-	culture intensive

Farradière Le Thou	6	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	parcelle cultivée
Farradière Le Thou	11	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	culture intensive mais et blé
Farradière Le Thou	12	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	parcelle cultivée
Farradière Le Thou	13	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	prairie subhalophile d'intérêt européen
Farradière Le Thou	15	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	prairie et roselière
Farradière Le Thou	17	1	-	Faucon crécerelle	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	culture de blé
Farradière Le Thou	22	1	Nid sécurisé	Cigogne blanche	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	monoculture intensive
Farradière Le Thou	27	1	nid petit	-	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	pratique culturale intensive
Farradière Le Thou	31	1	-	Faucon crécerelle	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	prairie pas en zone N 2000	
Farradière Le Thou	32	1	-	-	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	culture pas en zone N 2000	
Farradière Le Thou	33	1	-	-	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	culture pas en zone N 2000	
Farradière Le Thou	35	1	-	Corneille à proximité	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	culture pas en zone N 2000	
Farradière Le Thou	37	1	-	-	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	culture pas en zone N 2000	
Farradière Le Thou	40	1	pas de nid mais quelques branches	-	-	-	septembre à octobre	remplacement du pylone	-	pratique culturale intensive
Ligne FARRADIÈRE – SAINTES	114/62	1	-	Faucon crécerelle	-	-	mi juillet à septembre	Fondation-dépose levage du pylone	-	prairie
Ligne FARRADIÈRE – SAINTES	160/18	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement du pylône			Prairie	
Ligne FARRADIÈRE – SAINTES	162/16	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement du pylône			Boisement	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	30	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	31	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	33	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	36	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			culture pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	37	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	

Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	42	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			Friche pas en zone N2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	43	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			Carrière	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	44	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			culture pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	46	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			culture pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	47	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			culture pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	53	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			culture pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	64	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	
Ligne 90 kV FARRADIÈRE – SAINTES ARCHINGEAY	66	1		Faucon crécerelle	Mai à septembre puis novembre - décembre	remplacement complet de pylône			prairie pas en zone N 2000	

**Tableau croisant les relevés d'inventaires avec la nature et les périodes d'interventions**

RTE, appuyé de la LPO, dans la phase de définition des modalités de réalisation de son projet, a privilégié la recherche de mesures visant à supprimer et à réduire les atteintes aux espèces protégées.

Pour la grande majorité de celles observées dans la zone d'implantation du projet, les modalités de réalisation des travaux ainsi que les précautions qui seront prises par les entreprises réalisant les travaux (telles que le balisage des stations végétales d'intérêt ou protégées, un pré repérage terrain de l'avifaune de plaine avant travaux, la validation de la position des aires d'assemblage des pylônes, la définition de chemins d'accès, l'utilisation de plaques amovibles pour accéder aux pylônes...), suffisent à les supprimer ou à les réduire, de telle façon qu'aucune demande de dérogation n'est nécessaire.

Seul le cas du Faucon Crécerelle justifie la présente demande : en effet malgré les précautions qui seront prises, un risque résiduel subsiste puisque les nids devront être descendus des pylônes.

S'agissant du cas de la Cigogne blanche, la nécessité, le cas échéant, d'une dérogation, sera traitée dans le cadre du renouvellement de la dérogation pluriannuelle à l'échelle départementale accordée à RTE.

## PARTIE 4 - ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

S'agissant de travaux de réhabilitation de lignes déjà existantes, ils ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale (telle que prévue dans l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016). Les effets de ces travaux de réhabilitation ont donc été évalués sur la base des expertises, réalisées en proportion relative à la nature des interventions.

### 4.1. Effets temporaires en phase travaux

L'analyse détaillée des inventaires écologiques et l'ensemble des dispositions adoptées sur les chantiers (décrites en partie 5) permettent de garantir l'absence totale d'impact pour les habitats et les espèces protégés à l'exception des habitats protégés suivants :

- Nids vides de faucons crécerelles situés sur les pylônes
- Nids vides de cigogne blanche situés sur les pylônes (NB : La dérogation associée fait l'objet d'une demande séparée, voir nota ci-dessous).

En effet, les travaux prévus impliquent la descente et la destruction de nids vides susceptibles d'être utilisés par les faucons crécerelles lors des périodes de nidification.

**Aussi RTE, sollicite une dérogation portant sur la dégradation et la destruction de nids vides de faucons crécerelles situés sur les ouvrages décrits précédemment entre 2017 et 2019. Ces nids seront déposés en dehors des périodes de nidification.**

#### ▪ Synthèse des inventaires de nids de faucons crécerelles réalisés par RTE

Les inventaires réalisés montrent les éléments suivants :

- En 2017, les travaux nécessitent d'intervenir sur 18 supports avec des nids potentiellement occupés par des faucons Crécerelle.
- En 2018, les travaux nécessitent d'intervenir sur 23 supports avec des nids potentiellement occupés par des faucons crécerelle.

**Ces données relevées en 2015-2016-2017 sont susceptibles d'évoluer. Des repérages prévus avant travaux et réalisés par la LPO permettront à RTE d'en avoir une vision consolidée.**

#### ▪ Nota concernant la demande de dérogation relative à la dépose de nids de cigogne blanche (cf dossier déposé le 16/04/2017)

Parallèlement à la présente demande, RTE procède actuellement à l'instruction d'une demande de dérogation permanente et pluriannuelle concernant les nids de cigogne blanche. En effet, la présence de ces nids sur les ouvrages RTE est généralement constatée à proximité des conducteurs électriques. Afin d'assurer la sécurité des cigognes d'une part et la sûreté de l'alimentation électrique de la région d'autre part, les techniciens de RTE ont parfois besoin de procéder au déplacement de ces nids dans des délais très courts.

## 4.2. Effets permanents en phase d'exploitation

La Ligue de Protection des Oiseaux ayant réalisé l'expertise environnementale, n'a pas mis en évidence d'effets permanents en phase exploitation. En effet, la dynamique naturelle du Faucon Crécerelle et des Corneilles noires à recréer des nids n'induit pas d'effets à long termes sur ces populations.

## **PARTIE 5 – LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS.**

### **5.1. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts**

Les dispositions mises en œuvre sur le chantier pour garantir l'absence d'impact sur les enjeux environnementaux (autre que ceux cités en 4.1) sont décrites ci-dessous. Elles sont issues des expertises écologiques menées depuis 2015 sur ce projet.

#### **5.1.1. Mise en œuvre des voies d'accès et des aménagements temporaires**

- **Mise en place de balisage**

Pour les secteurs qui le nécessitent, la LPO mettra en place un balisage spécifique afin de matérialiser les zones sensibles situées à proximité des zones de travaux.

- **Adaptation des tracés et des aménagements nécessaires aux travaux**

Les chemins d'accès ont été définis en lien avec la LPO. Ils permettent d'éviter les secteurs présentant des enjeux écologiques tout en tenant compte des contraintes d'accès des véhicules d'intervention.

- **Utilisation de plaques**

Le projet nécessite l'aménagement de voies d'accès pour la circulation de véhicules lourds sur les chemins et leur stationnement au niveau des plateformes de travaux.

Sur certains secteurs, l'utilisation de plaques amovibles est retenue pour la réalisation des accès et des aménagements. Ces dispositifs permettent de préserver les habitats et de réduire considérablement les éventuelles perturbations du sol.

- **Restrictions des stationnements et de circulation des véhicules de chantier**

Les véhicules seront stationnés sur les chemins d'accès et en dehors des zones non sensibles. Seuls les véhicules ou engins strictement nécessaires à la réalisation des travaux pourront être autorisés à circuler et stationner dans les zones de travaux.

#### **5.1.2. Adaptation des périodes de travaux**

Sur les secteurs présentant des enjeux spécifiques, la réalisation des interventions est planifiée en dehors des périodes susceptibles de générer un impact sur l'environnement.

Dans certains cas où cela n'est pas possible pour des raisons techniques, les travaux font l'objet d'un suivi environnemental renforcé afin de garantir l'absence d'impact sur les milieux et les espèces protégés.

#### **5.1.3. Un accompagnement écologique en amont et en phase chantier**

Un accompagnement écologique des travaux est programmé sur les secteurs protégés. La LPO réalisera une expertise terrain afin d'identifier la présence de nids préalablement aux interventions. Elle sensibilisera les entreprises aux enjeux de la zone et aux précautions qui doivent être mises en œuvre. La LPO assistera les opérations afin de garantir la bonne mise en œuvre des dispositions environnementales retenues.

## 5.2. Les mesures compensatoires

- **Installation de nichoirs sur les pylônes concernés par la présence de nids**

RTE s'engage à installer des nichoirs sur les pylônes ayant fait l'objet d'une descente de nids. Ainsi pour chaque nid descendu, occupé par un faucon préalablement avant les travaux, RTE réinstallera un nichoir. Les nichoirs sont installés dans les futs de pylônes à une dizaine de mètre du sol. Les équipes RTE ont déjà procédé à ce type d'interventions, les photographies ci-dessous l'illustrent.



**Photographie 12 : pose de nichoirs**

## 5.3. Conclusion

En conclusion, nonobstant l'application aux travaux de réhabilitation de la démarche ERC telle que décrite au sein de la partie 5, leur réalisation nécessite l'obtention, par RTE, d'une dérogation portant sur la dépose de nids vides de faucons crécerelles, lesquels seront retirés en dehors des périodes de nidification.

La demande d'autorisation portant sur la dépose des nids de cigognes blanches fait l'objet d'une instruction dédiée.



## Annexe 1 – Exemple de « fiche pylone »



Pylône n°56 © T. Lefort, LPO



Pylône n°10 © T. Lefort, LPO

### PYLONES B56, F10, F9

*Niveau d'enjeux  
faune/flore/habitats*  
**FAIBLE**

**Lignes concernées :** Ligne 225 kV BEAULIEU FARRADIÈRE (pylône 56) / Ligne 90 kV FARRADIÈRE LE THOUX (pylônes 10 et 9)

**Commune concernée :** MURON

**Type de pylône :** SUSPENSION SIMPLE TERNE. Pylône 56 : CINC\_X ; Pylône 10 : N43N\_X & Pylône 9 : N43N\_X.

**Nature des travaux :**

- Pylône n°56 : Remplacement de tronçon et mise en peinture.
- Pylônes n°10 et n°9 : Remplacement de support.



**Expertise des pylônes sur les lignes RTE**  
*Étude 2020*  
Beaulieu-La Farradière\_225 KV  
La Farradière-La Thou\_90KV

Pylône électrique  
● Étudié  
○ Non étudié  
— Ligne électrique

Itinéraire RTE  
— Accès prioritaire  
— Accès avec plaques  
— Accès alternatif avec plaques

Zone de sensibilité  
— Zones à enjeux moyens  
— Zones à enjeux forts  
— Limite secteur d'étude

0 25 50 m  
N67 Lambert 1013/56\_2104

Localisation des accès et des zones à enjeux au sein de la zone d'étude

### INTERETS ECOLOGIQUES ET PRECONISATIONS POUR LES TRAVAUX

#### INTERETS ECOLOGIQUES

##### • Flore/Habitats :

L'intérêt botanique est ici faible en raison de la présence de cultures intensives de maïs et de blé. Seules quelques haies en bordure de route représentent un intérêt floristique.

##### • Faune

Il n'y a pas de réel enjeu faunistique pour ces 3 pylônes situés en zone de culture intensive, hormis les haies faisant office de refuge pour la faune en bord de route.

#### PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Respecter les dates d'intervention et les itinéraires pour réduire l'impact sur les milieux et le dérangement des espèces.
- Intervenir hors période de reproduction de la faune (éviter la période mars à juillet).
- Vérifier les enjeux oiseaux de plaine avant travaux.
- Emprunter les cheminements préconisés pour accéder aux pylônes, avec cheminement empierré temporaire ou pose de plaques. Emprunter les cheminements existants.
- Maintenir les rares haies en bord de route pour le pylône 10.
- Sous les lignes, privilégier l'élagage des arbres, plutôt qu'une coupe rase. En cas de coupe d'arbres, privilégier la période entre le 1<sup>er</sup> septembre et fin février.

#### Période d'intervention préconisée

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

#### Période d'intervention préconisée au niveau du pylône (intervention hélicoptère)

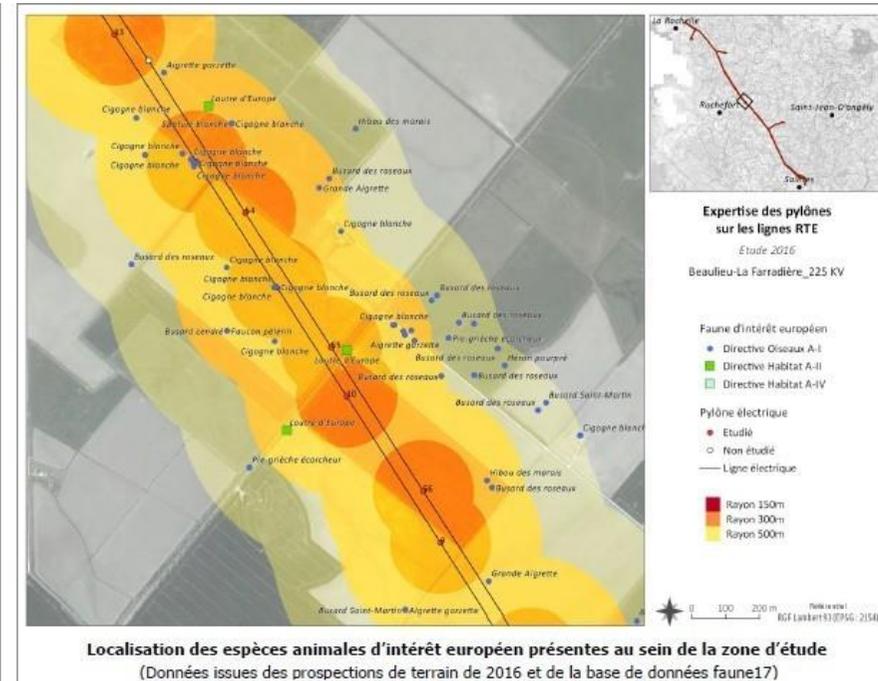
Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

■ Période à proscrire    
 ■ Période à éviter    
 ■ Période favorable

#### REMARQUES / OBSERVATIONS

- Intervention par hélicoptère possible à partir de juillet pour limiter l'impact sur la faune.
- Vérification des enjeux avant travaux (visite) à prévoir.





C'est un secteur couvert de culture de maïs. Elles ont remplacé les prairies pâturées ou fauchées, les basses et les canaux qui étaient très riches en termes de biodiversité.

© T. LEFORT/LPO



Dans ce paysage agricole, les **Coquelicots** sont encore abondants.

© T. LEFORT/LPO



Epreintes de **Loutre d'Europe**. Malgré la dégradation de son habitat, elle fréquente encore le périmètre d'étude.

© S. FAGART/LPO



Le **Héron cendré** est un ardeidé commun qui peut se contenter de bordures de cultures drainées pour se nourrir dans cet ancien marais.

© S. FAGART/LPO



## Annexe 2 - Inventaire des nids

